

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Interdiction des projectiles : mesure effective, mais...

LE communiqué du ministre d'Etat à l'Intérieur, interdisant l'usage des projectiles (pétards) comme il est de tradition, lors de la célébration des fêtes de la nativité (Noël) et de la Saint-Sylvestre, cette année, n'aura pas trouvé l'assentiment des adeptes de cette pratique. Nombreux, surtout les enfants, contournant l'interdiction pour s'en procurer. Constat !

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

L'usage des projectiles, au moment de la célébration de la Saint-Sylvestre, est depuis longtemps entré dans nos habitudes. Tant, de nombreuses familles exprimaient ainsi, par leur lancement, leur joie à l'occasion de la nouvelle année. Et ainsi, dès



Bien qu'interdits, les détonations des pétards sont pourtant entendues ici et là.

En fait, pour se procurer des "bangers", autre nom de ces explosifs, il faudrait avoir un certain âge. Mieux, il faudrait être tout simplement un enfant. Car, explique "un connaisseur", les adultes attirent l'attention. "Ils donnent parfois l'air d'enquêter pour débusquer un vendeur de ces produits interdits"

cette année, ce jouet n'est-il pas au rendez-vous de ceux à s'offrir. Il est du moins interdit.

minuit, à coup d'explosion de ces pétards, ils souhaitent les vœux les meilleurs aux leurs et la fête pouvait démarrer. Pour les gamins, l'usage des pétards faisait partie de l'arsenal de gadgets à l'occasion de la fête de la Noël. Sauf qu'au fil des années, et au regard des dégâts causés (pertes de doigts, incendies...), le gouvernement en est venu à interdire leur vente et, partant, leur usage. Aussi,

En atteste un communiqué du ministre d'Etat en charge de l'intérieur qui " (...) tient également à rappeler qu'aux termes de l'arrêté n° 907/MI/MDN du 23 décembre 2020, l'importation, la vente et l'utilisation de projectiles communément appelés "pétards" sont interdits". Mais dans la réalité qu'en est-il? Si le communiqué est su de tous, il est... royalement ignoré et le contexte Covid-19 n'y change absolument rien. Tant çà et là, résonne avec fracas, des explosions approuvées par certains. "L'une des choses, à mon avis, qui nous rappelle que nous sommes en pleine fête de Noël et de la bonne année ce sont bien ces pétards. Car, c'est le seul moment où on les entend", estime Dimitri, au marché de Nkembo. Et pour les trouver, il faut être malin. Car ce n'est pas tout le monde qui en vend. Et ce n'est donc pas dans les grandes surfaces qu'il faut se tourner si on veut en acheter. Nos reporters ont, en effet, fait le tour de cer-

tains espaces de commerces et autres magasins. Ils n'ont pas trouvé de pétards en vente libre. "Les policiers passent souvent pour jeter un coup d'œil, voir si nous en vendons. Heureusement, il n'y a rien. Ici personne n'en vend", lance une jeune dame en rayon dans un

magasin au niveau de l'échangeur de l'IAI. En fait, pour se procurer des "bangers", autre nom de ces explosifs, il faudrait avoir un certain âge. Mieux, il faudrait être tout simplement un enfant. Car, explique "un connaisseur", les adultes attirent l'attention. "Ils donnent

parfois l'air d'enquêter pour débusquer un vendeur de ces produits interdits", partage, sous le sceau de l'anonymat, notre interlocutrice. Les pétards sont donc là, malgré le communiqué les interdisant. Les vendeurs jouent, en fait, au jeu du chat et de la souris.

Et ces détonations ?

LES habitudes ont vraiment la vie dure. Et c'est bien le cas de le dire. En dépit de l'interdiction des projectiles décidée par le gouvernement, il n'est pas rare d'entendre, dans certains quartiers, des détonations. De deux choses l'une, pensent les observateurs avertis : soit les jeunes s'en sont procurés bien avant le communiqué du gouvernement les interdisant. Soit certains commerçants continuent de les écouler discrètement, pour ne pas se faire épingle.

Et c'est peut-être cette dernière hypothèse qui semble la plus plausible. Quoique, le tour des magasins et échoppes de Libreville ait permis de faire le constat qu'effectivement, la mesure du ministère de l'Intérieur est bel et bien suivie. Il n'existe aucun projectile ou pétard dans les étals. Certains com-

merçants ayant confié les avoir tout simplement retirés des produits mis en vente.

Ils n'ont pas, non plus, occulté le gros manque à gagner causé par cette décision, surtout lorsqu'on connaît la grande attraction que ces objets exercent sur les enfants en cette période de Noël et de fin d'année. Mais, force restant à la loi, ils se sont pliés en observant la consigne gouvernementale de ne pas mettre pétards et autres projectiles sur le marché.

Mais, à l'épreuve des faits, le constat est que quelques-uns de ces produits ont réussi à passer à travers les mailles du filet. Et ce sont ceux-là dont les déflagrations sont entendues ici et là.